

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT N°331-2026
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Nancy Castilloux, DG, greffière-trésorière de la Municipalité du Canton de Hope à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 3 mars 2026, le projet de règlement N°331-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°331-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19h30, à la salle municipale située au 330, route 132;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau, situé au 330, Route 132, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au municipalitedehope.ca.

Donné à Hope, ce 10 mars 2026



Nancy Castilloux
DG, greffière-trésorière